



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrutements sur liste complémentaire des professeurs des écoles

Question écrite n° 41357

Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des lauréats au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) en attente d'affectation et le recours aux contractuels sur des postes vacants. Les lauréats du CRPE sont partagés en deux listes selon leur classement : ceux qui sont sur la liste principale ont un poste d'office et ceux qui sont sur la liste complémentaire doivent attendre les désistements ou autres postes vacants pour obtenir un poste. Techniquement, les lauréats de la liste complémentaire ont jusqu'au prochain concours pour être appelés. Mais aujourd'hui certaines académies, comme celle de Clermont-Ferrand, préfèrent avoir recours à des contractuels mal payés, non titularisables et parfois non diplômés plutôt qu'à des lauréats du concours en attente d'affectation. Pour les lauréats qui ont effectué cinq ans d'études afin de pouvoir se présenter au concours et ont suivi une formation adaptée pour assurer leur métier auprès des enfants, c'est particulièrement scandaleux. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question et quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour imposer aux académies un recrutement prioritaire dans la liste complémentaire pour les postes vacants de professeurs des écoles, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41357

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7090

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)